



PARQUET DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PARIS

Paris, le mercredi 26 juillet 2023

Communiqué de presse de la procureure de la République

A l'issue de l'information judiciaire ouverte contre X. le 17 août 2016 du chef de violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner par une personne dépositaire de l'autorité publique, et du chef de non-assistance à personne en péril (selon réquisitoire supplétif du 14 juin 2017) au préjudice d'Adama TRAORE, le parquet de PARIS a requis, le 26 juillet 2023, un non-lieu.

Alors qu'aucune mise en examen n'est intervenue dans le cadre de cette instruction, et connaissance prise de l'intégralité de la procédure, le parquet de PARIS considère que les nombreuses investigations réalisées n'ont pas permis de mettre en évidence les éléments nécessaires afin de caractériser les infractions de violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner par une personne dépositaire de l'autorité publique et de non-assistance à personne en péril.

Laure BECCUAU

Procureure de la République

Contact presse :

01 44 32 68 10

scom.parquet.tj-paris@justice.fr